



JE SUIS UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

HABITANT DE LA VILLE DE NANCY

Portage de repas à domicile

Livraison du lundi au vendredi de 6h30 à 12h, dans les différents quartiers de Nancy.

Renseignements : Service Repas du CCAS de Nancy au 03 83 39 03 50 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h30).

Plus d'infos sur : www.nancy.fr

Taxe d'habitation : abattement de 20%

La Ville de Nancy a mis en place un abattement de 20% de la valeur locative moyenne en faveur des personnes en situation de handicap. Aucune condition de revenus. Cumulable avec l'abattement pour charges de famille.

Carte Nancy famille

Pour les familles ayant un enfant en situation de handicap :

- remboursement des dépenses d'inscription auprès d'associations sportives, culturelles ou de loisirs ;
- réductions dans les restaurants scolaires, universitaires et les haltes-garderies.

Renseignements : 03 83 39 03 26.

Téléassistance à domicile

Une chute, un malaise : une simple pression sur un émetteur à porter autour du cou ou du poignet déclenche un appel immédiat permettant d'alerter les secours.

Renseignements : 03 83 39 03 66 (CCAS / Pôle Seniors).

Plus d'infos sur : www.nancy.fr

Pour toute demande

CCAS de Nancy / Pôle Développement social : 03 83 39 03 28 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ou par mail : developpementsocial@mairie-nancy.fr)

HABITANT DU GRAND NANCY

Soutien à l'autonomie et au maintien à domicile

Pour toute demande relative à la perte d'autonomie d'une personne âgée et/ou en situation de handicap, contactez le Service Territorial Autonomie du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, 13/15 boulevard Joffre à Nancy.

Renseignements : 03 83 30 12 26 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30), ou par mail : stagrandnancy@departement54.fr

Aide « Coup de pouce Handicap »

Fonds départemental de compensation pour les personnes handicapées : aide proposée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Meurthe-et-Moselle, financée par le CCAS de Nancy, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le Conseil Départemental 54.

Renseignements : 03 83 97 44 20.

Carte mobilité inclusion stationnement

Cette carte se retire auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Meurthe-et-Moselle : 123, rue Ernest Albert à Laxou.

Renseignements : 03 83 97 44 20.

Pour toute demande

Les CCAS de votre commune sont présents pour vous accompagner dans toute démarche de la vie quotidienne.

| | | |
|--|---|--|
| Art-sur-Meurthe 03 83 56 98 37 | Laneuveville-devant-Nancy 09 72 64 59 39 | Saint-Max 03 83 18 32 32 |
| Dommartemont 03 83 21 67 71 | Laxou 03 83 90 86 86 ou 03 83 96 11 34 | Saulxures-lès-Nancy 03 83 29 18 29 |
| Essey-lès-Nancy 03 83 18 34 61 | Ludres 03 83 26 14 33 | Seichamps 03 83 29 96 00 |
| Fléville-devant-Nancy 03 83 26 35 25 | Malzéville 03 83 29 92 22 | Tomblaine 03 83 29 44 70 |
| Heillecourt 03 83 55 17 20 | Maxéville 03 83 32 30 00 ou 03 83 98 91 92 | Vandœuvre-lès-Nancy 03 83 51 80 05 |
| Houdemont 03 83 56 21 22 | Nancy 03 83 39 03 30 | Villers-lès-Nancy 03 83 92 12 18 |
| Jarville-la-Malgrange 03 83 57 24 36 | Pulnoy 03 83 29 16 64 | |

Maison Départementale des Personnes Handicapées de Meurthe-et-Moselle

Renseignements : 03 83 97 44 20.

Plus d'infos sur : www.mdph.meurthe-et-moselle.fr

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE GRAND FROID

Tenue d'un registre comportant les coordonnées des personnes vulnérables de la commune. L'inscription sur ce registre garantit, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, une prise de contact personnalisée par le CCAS de votre commune et, si nécessaire, l'envoi de secours.

- Bénéficiaires :
 - personnes de 65 ans et +, résidant à leur domicile,
 - personnes de + 60 ans, reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile,
 - personnes adultes handicapées.
- Renseignements et inscriptions : contacter le CCAS de votre commune.